

# DOSSIER THEMATIQUE

## LA REVITALISATION DES CŒURS DE VILLE DES PETITES ET MOYENNES AGGLOMÉRATIONS

CONNAÎTRE  
Les programmes européens  
2014-2020

Février 2018

## Table des matières

<b>Introduction : objectifs du dossier thématique .....</b>	<b>1</b>
<b>I. La revitalisation des centres-villes : une problématique commune à plusieurs pays européens</b>	<b>3</b>
1.1. La problématique des centres-villes en France .....	3
1.2. Le contexte national de soutien à la revitalisation des centres-villes.....	6
1.3. La revitalisation des centres villes en Europe .....	8
<b>II. Les enjeux de la revitalisation des centres villes au cœur des stratégies européennes .....</b>	<b>10</b>
2.1. La prise en compte de la problématique de la revitalisation des centres villes dans les politiques européennes .....	10
2.2. Une problématique territoriale à traiter dans le cadre de priorités thématiques .....	10
<b>III. La concrétisation du soutien européen dans la revitalisation des centres villes.....</b>	<b>12</b>
3.1. Le soutien aux actions de terrain .....	12
3.1.1. Les fonds européens.....	12
3.1.2. Les champs d'action du FEDER et du FSE .....	15
3.2. La coopération, l'échange entre villes .....	19
<b>Références : .....</b>	<b>21</b>

## I. La revitalisation des centres-villes : une problématique commune à plusieurs pays européens

### 1.1. La problématique des centres-villes en France

En France, avec un taux moyen de vacance commerciale dans les centres des villes moyennes<sup>1</sup> qui dépasse les 10 % en 2015, en augmentation sur les dix dernières années, la dévitalisation commerciale de nombreux centres-villes est devenue une réelle préoccupation.

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'Inspection générale des finances (IGF) ont remis, en 2016, au Gouvernement français un rapport d'analyse<sup>2</sup> de la dégradation de l'offre commerciale en centre-ville et des propositions pour aider à la revitalisation commerciale.

Ce rapport montre un mouvement de dévitalisation commerciale des centres-villes, mesuré par l'indicateur de la vacance commerciale, qui s'aggrave sur la période récente principalement dans les villes de moins de 100 000 habitants et s'accroît en 2015 avec des situations cependant contrastées selon les villes observées. Les hausses les plus fortes concernent les centres-villes des villes-centres et des villes isolées. Selon l'INSEE, la dévitalisation des villes s'accompagne également de certains signes de fragilité économique du secteur du commerce, tant au regard du chiffre d'affaires généré, de l'évolution des effectifs salariés que d'une baisse du taux d'évolution de la consommation des ménages sur la période 2013 à 2015.

Autre exemple de fragilité, le nombre de défaillances d'entreprises dans le commerce augmente de 20% sur les 15 dernières années.

Les facteurs liés et aggravant la situation de vacance commerciale peuvent être regroupés autour des trois grands déterminants suivants :

- **L'existence d'un marché de consommation non dynamique et restreint.** Le rapport montre que le commerce en centre-ville tend à décroître dès lors que les villes-centre de taille moyenne présentent une faible dynamique de leur démographie, un niveau de vie plus faible, une croissance du niveau de chômage et un taux de logements vacants plus fort que les grandes villes ou que leurs propres périphéries. Dans de nombreux cas de figure, les habitants actifs, notamment les familles avec enfants choisissent de s'installer en périphérie proche, amenant les centres-villes à perdre en mixité car abritant surtout les populations les plus précaires : personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, familles immigrées. Néanmoins, le phénomène de périurbanisation reste un facteur d'amélioration de la vitalité du commerce de la centralité, ces personnes disposant souvent d'un revenu médian plus élevé, continuent à fréquenter les centres-villes notamment dans le cadre de leurs mobilités journalières.
- **Des conditions d'exploitation qui ne facilitent pas l'activité commerciale** (augmentation de la pression fiscale, du coût du foncier et des baux commerciaux...) **et un environnement défavorable en centre-ville.** L'analyse montre une diminution dans les villes-centres de taille moyenne des équipements de santé (à l'exception des pharmacies), d'enseignement ou liés à la culture et au sport, au profit parfois des communes périphériques

<sup>1</sup> Données concernant l'ensemble des villes moyennes de 10 000 à 100 000 habitants

<sup>2</sup> La revitalisation commerciale des centres-villes – Juillet 2016 – Inspection Générale des Finances

(IGF) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

disposant de plus de place. L'accessibilité et l'offre de parkings en centre-ville sont, par ailleurs, des sujets de préoccupation importants pour les commerçants, mais dont le diagnostic reste difficile à établir compte tenu de l'absence de données. Néanmoins l'accessibilité des villes moyennes avec notamment les questions de l'offre de stationnement, les plans de circulation du centre-ville et encore la tarification des parkings sont des enjeux pour l'activité du commerce en centre-ville.

- **Un déséquilibre de l'offre commerciale entre la centralité et sa périphérie.**

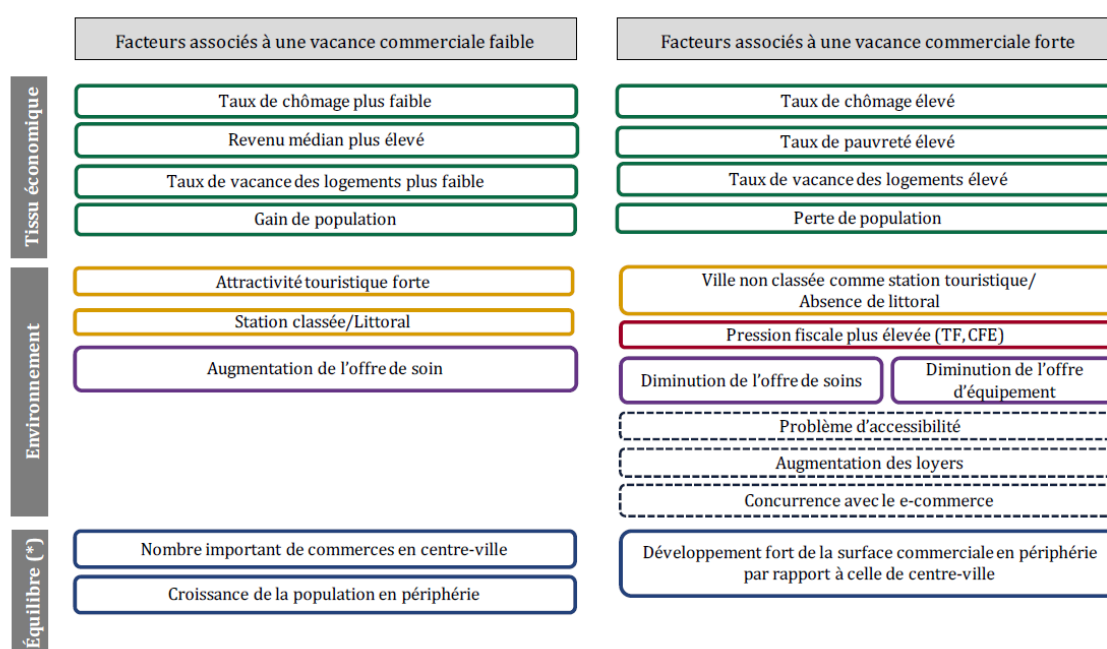
L'étude montre deux formes de concurrence touchant le commerce physique de cœur de ville :

- L'existence dans le temps d'une recherche de surfaces toujours plus grandes et donc en périphérie, qui a pu concurrencer dans certaines

zones, qui affecte le commerce en centralité. Cela touche plus particulièrement les villes moyennes que les grandes villes. L'accroissement de l'offre en périphérie s'explique également par un niveau de contraintes plus faibles que dans les centres-villes (stationnement payant, surfaces des cellules commerciales, horaires de livraison, normes architecturales et patrimoniales...)

- Les changements de modes de consommation liés à l'essor du e-commerce qui peuvent engendrer une baisse du chiffre d'affaires des commerçants physiques.

Le tableau ci-dessous synthétise les déterminants associés à la vacance commerciale des villes-centres.

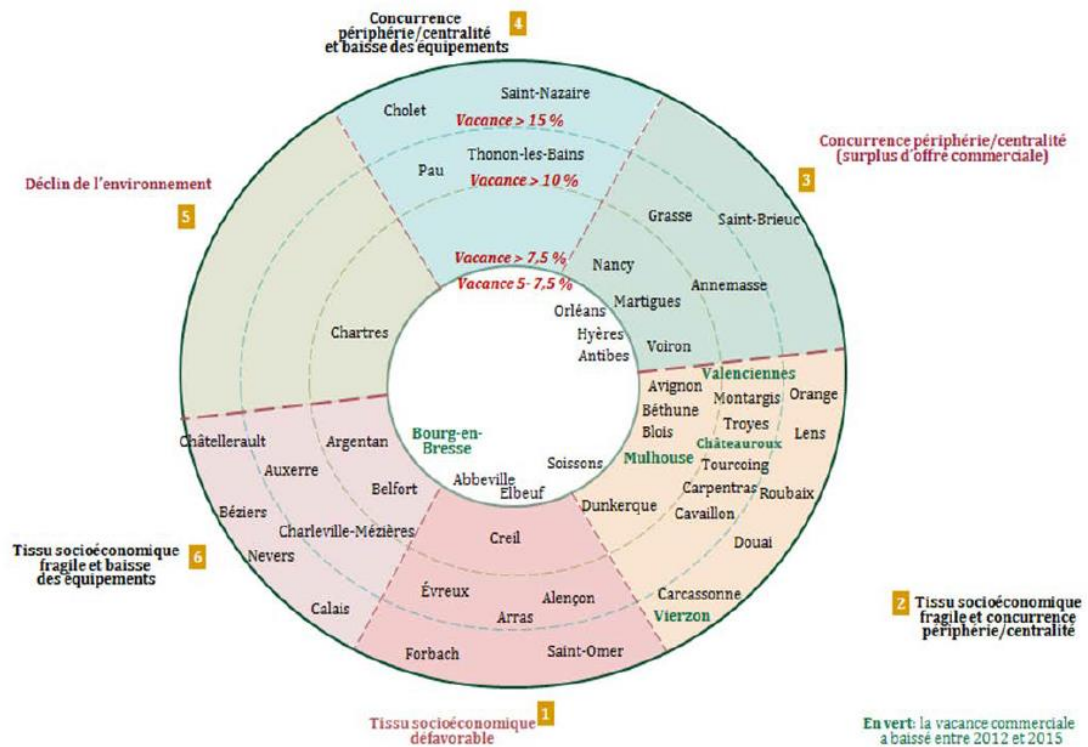


**Fig. 1 – Synthèse des déterminants associés à la vacance commerciale des villes-centres**

Source : La revitalisation commerciale des centres-villes – Juillet 2016 – Inspection Générale des Finances (IGF) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

L'analyse réalisée montre l'hétérogénéité des situations au niveau local et a mis en évidence

une typologie des villes moyennes en fonction des différents facteurs.



**Fig. 2 – Éléments de typologie des villes moyennes connaissant une vacance commerciale supérieure à 5% corrélées avec trois déterminants principaux ces déterminants (tissu socio-économique, équilibre des concurrence et environnement)**

Source : La revitalisation commerciale des centres-villes – Juillet 2016 – Inspection Générale des Finances (IGF) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) – Note de lecture : Seules les villes dépassant le seuil critique du troisième quartile pour les indicateurs liés au tissu économique et à la concurrence périphérie/centralité sont représentées. De même, pour le déclin de l'environnement, les villes sont concernées à la fois par une baisse de l'offre de soins, d'établissements scolaires et d'équipements de loisirs. Les autres communes, bien que touchées par la vacance commerciale, présentent une corrélation moins marquée « entre leur vacance et ces déterminants (tissu socio-économique, équilibre des concurrence et environnement).

## 1.2. Le contexte national de soutien à la revitalisation des centres-villes

La redynamisation des centres-villes en particulier dans les villes moyennes constitue une préoccupation depuis plusieurs années. Les Comités interministériels aux ruralités de Laon, Vesoul et Privas<sup>3</sup> avaient déjà mis en avant la nécessité de revitaliser les pôles de centralités (villes moyennes et bourgs centres) pour qu'ils contribuent à structurer les territoires urbains, ruraux, littoraux ou de montagne et qu'ils soient attractifs et lieux de ressources pour les habitants. A ce titre, plusieurs dispositifs ont été mis en place (Appel à manifestation d'intérêt centres-bourgs piloté par le CGET, Fonds de soutien à l'investissement local, mobilisation des CPER (notamment sur les territoires des anciennes régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Mayotte), qui contribuaient notamment à la redynamisation des centres-villes.

En parallèle, la Caisse des Dépôts et Consignations a engagé en mars 2016 une démarche dédiée à la redynamisation des centres-villes des agglomérations moyennes. Ce dispositif, « **Centres-villes de Demain** », à travers laquelle la CDC prévoyait de mobiliser ses moyens d'ingénierie, de financement et d'investissement, a inspiré le plan Action Cœur de Ville, auquel participe la CDC et qui reprend cette démarche en élargissant le champ des partenaires, la gouvernance de projet et les politiques publiques concernées.

Après les Assises de la revitalisation des centres-villes organisées par le ministère de l'économie et des finances en février 2017 et des nombreux rapports publics (IGF, INSEE, Sénat, CGET etc.) ayant posé le diagnostic des difficultés grandissantes de nombreuses villes moyennes, le Gouvernement a lancé un programme de revitalisation de ces espaces urbains, qui s'est traduit, le 15 décembre 2017 par le plan

### Les différents types de mesures

Ce plan favorise le développement de différents types de mesures :

<sup>3</sup> Comités interministériels aux ruralités des 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016

national « Action cœur de ville », qui mobilise plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 milliard d'euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah.

### Une logique d'approche intégrée sur un périmètre de centre-ville pré-identifié

Ce plan a pour vocation de permettre à 222 villes moyennes<sup>4</sup> de retrouver un meilleur équilibre, de redonner attractivité et dynamisme à leurs centres. Il développe une approche globale et transversale concernant l'habitat, le commerce, la création d'emplois, le transport et la mobilité, la valorisation du patrimoine, l'offre éducative, culturelle et sportive, l'accès aux services publics, le développement des usages des outils numériques...

Le plan s'adresse aux maires qui expriment leur engagement, en accord avec l'intercommunalité, à élaborer et déployer un diagnostic et un projet transversaux - sur 5 axes. Il est mis en œuvre sur la base d'un projet de territoire (diagnostic, stratégie, gouvernance...) fédérant acteurs publics et privés. Il fait l'objet d'une Opération de revitalisation de territoire (ORT), qui est prévue dans le projet de loi « Logement » sur un périmètre prioritaire d'intervention en centre-ville et qui constitue un contrat intégrateur unique engageant la commune, son intercommunalité et les partenaires.

L'ORT permet de faire converger les dispositifs et les moyens mobilisables des signataires. Elle donne une visibilité au projet en affirmant son intérêt public et en incitant les acteurs privés (promoteurs, entreprises...) à investir dans ce périmètre.

Dans le cadre de cette ORT, le comité de projet centralisera les demandes de financement, dans une optique de simplification et d'accélération du montage des dossiers..

<sup>4</sup>

Mesures	Contenu
<b>Mesures pour les communes et les intercommunalités</b>	
Renforcement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et la coordination des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cofinancement des postes de responsable et des dépenses d'études, d'expertise d'animation (Anah)</li> <li>- Accès à l'ingénierie et à l'expertise (CDC) + intégration des conventions « Centres villes de demain » dans l'ORT</li> </ul>
Mise en place de conditions plus incitatives pour financer les projets et simplifier l'accès aux financements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotation de soutien à l'investissement local</li> <li>- Prêts renouvellement urbain aménagement de la CDC</li> </ul>
Incitation à l'innovation et à l'expérimentation pour « refaire la ville sur la ville » de manière plus durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours international « Réinventer les cœurs de villes »</li> <li>- Actions expérimentales dans le domaine de l'amélioration de l'habitat (Anah)</li> <li>- Démarches d'innovation « Smart » (CDC)</li> <li>- Partage d'expériences sur la démarche de labellisation EcoQuartier</li> </ul>
<b>Mesures pour les commerces et activités économiques et de services dans une optique de développement d'une nouvelle offre commerciale en centre-ville et de rééquilibrage des conditions d'implantation avec la périphérie</b>	
Possibilité de régulation du commerce en périphérie	Dans les cas où les projets d'implantation commerciale déséquilibreraient le projet visé par l'ORT
Suppression à venir du seuil de déclenchement de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	Afin de favoriser l'implantation de projets commerciaux dans les centres des villes visées par les ORT
Renforcement des moyens d'intervention en faveur de l'attractivité commerciale des cœurs de ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorisation du FISAC (Fonds de soutien aux activités commerciales) sur les centres-villes</li> <li>- Intervention d'une foncière commerces et activités</li> <li>- Postes de managers de commerce en centre-ville</li> </ul>
Intégration du digital dans le business modèle des commerçants	Avec l'appui des CCI
Mise en place d'une plateforme de ressources nationale sur le commerce en centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portail cœurdeville.gouv.fr</li> <li>- Etude relative à la vacance commerciale</li> </ul>
Accompagner des projets économiques, hôtels d'entreprises, nouveaux espaces de travail, projets touristiques, maisons de santé...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Via financement de la CDC</li> </ul>
<b>Mesures pour les propriétaires et locataires en centre-ville pour inciter la rénovation des logements et maisons de ville, favoriser le maintien sur place des résidents et renforcer la mixité sociale</b>	
Rénovation et remise aux normes des logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de réhabilitation, amélioration énergétique et adaptation des logements et immeubles</li> <li>- Guichet unique de conseil et d'accompagnement personnalisé pour la rénovation énergétique des logements privés</li> <li>- Mesures d'amélioration de la gouvernance des copropriétés</li> </ul>
Encouragement à l'accession à la propriété en centre-ville grâce à une extension du prêt social de location accession aux logements anciens	Réforme du prêt à taux zéro (PTZ) tout en veillant à prendre en compte les besoins des villes moyennes situées en zone détendue
Lutte contre l'insalubrité et dissuasion des marchands de sommeil	Renforcement du rôle de l'intercommunalité dans le cadre du projet de loi « Logement »
<b>Mesures pour les promoteurs immobiliers et les bailleurs afin de renouveler l'offre avec des logements adaptés et diversifiés en centre ancien pour accueillir les salariés dans les centres-villes</b>	
Acquisition et réhabilitation des immeubles en centre-ville et les remettre à disposition des salariés	Subventions et prêts d'Action Logement
Orientation des moyens des établissements publics de l'Etat vers des interventions en cœur de ville	Anah, Anru, EPF
<b>Mesures pour les résidents et les visiteurs afin d'augmenter le plaisir à vivre et à venir en cœur de ville en offrant des services de qualité et en donnant accès à de nouveaux services</b>	
Accès prioritaire à la fibre dans les cœurs de villes	Renforcement des équipements en WIFI public
Orientation prioritaire d'implantation des services publics dans les cœurs de villes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des lieux propices à améliorer les liens sociaux et la qualité de vie en centre-ville : cinémas, médiathèques avec espaces de travail, locaux favorisant le lien intergénérationnel...</li> <li>- Promouvoir l'offre de formation dans le secondaire et le supérieur bien implantée en ville moyenne...</li> </ul>
Cœurs de ville parmi les territoires d'innovation de grande ambition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » du PIA3 aux enjeux des villes moyennes</li> </ul>

Accompagnement du développement de nouveaux espaces urbains	- Tiers-lieux et espaces de coworking
Développement de solutions de mobilité en faveur des villes moyennes	En lien avec la loi d'orientation des mobilités attendue au printemps 2018

### 1.3. La revitalisation des centres villes en Europe

La France n'est pas le seul pays rencontrant des difficultés de dynamisation de ses centres-villes. La plupart des villes d'Europe, en particulier d'Europe centrale, d'Europe de l'Est (à quelques exceptions près : Varsovie et Prague) et d'Europe du Sud ont assisté à un processus de « suburbanisation » avec une croissance plus rapide en dehors des centres-villes, tandis que la situation est précisément l'inverse dans les villes d'Europe du Nord, en particulier au Royaume-Uni, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Italie du Nord où les centres-villes se sont développés plus rapidement que leurs banlieues.



© Lahcène ABIB

Selon le document « Villes de Demain » de l'Union européenne, l'étalement urbain contribue fortement au déclin économique du centre-ville traditionnel. Celui-ci tend par ailleurs à générer une ségrégation sociale. Il résulte :

- Soit de l'embourgeoisement croissant des centres urbains incitant les gens à rechercher un logement plus abordable en dehors des centres-villes,
- Soit, au contraire, par la désertion des centres-villes pauvres et délabrés par les classes sociales aisées. Notamment le processus de privatisation des Etats-membres de l'Europe centrale et

orientale, incite les lotisseurs privés à construire massivement dans les zones périurbaines en se voyant imposer peu de contraintes sur le plan de la qualité architecturale, de l'occupation du sol ou des éventuels plans directeurs. Ce phénomène peut également être renforcé par le zonage commercial non coordonné dans les zones périurbaines résultant de systèmes fragmentés de gouvernement local et de planification.

Même si les pays du Nord connaissent moins l'étalement urbain, il n'en demeure pas moins que les villes connaissent malgré tout, notamment du fait de la crise économique et des évolutions de consommation (e-commerce en particulier), une vacance commerciale qui constitue un réel enjeu dans ces pays.

Les initiatives menées par les gouvernements pour endiguer la dévitalisation commerciale des centres-villes (notamment aux Pays-Bas et au Royaume-Uni) font état d'un fort niveau de priorisation politique, et d'une réponse systémique qui n'envisage pas le commerce des centres-villes comme un problème isolé. Sur le plan horizontal, il s'agit de comprendre les dynamiques de l'aménagement commercial qui influent sur l'attractivité globale d'un centre-ville (accessibilité, sécurité, qualité des infrastructures, etc.). Sur l'axe vertical la revitalisation commerciale s'appuie sur un travail de conseil et de coordination des acteurs du commerce, pour accompagner une transformation plus globale du commerce, au regard des évolutions structurelles des modes de consommation.

L'étude sur la revitalisation du commerce de l'IGF et du CGEDD a mis en avant plusieurs pratiques intéressantes mises en place dans d'autres pays, notamment européens. Ces pratiques ont constitué une source d'inspiration pour la mise en place du plan « Action Cœur de Ville ».



**Fig. 3 : Synthèse des bonnes pratiques étrangères pour le soutien du commerce de centre-ville**

Levier	Dispositif	Référence	Pays
Urbanisme commercial	Restriction forte à l'implantation commerciale	Loi nationale relative à l'occupation des sols (art. 11)	Allemagne
		Décret relatif aux occupations commerciales (2015)	Belgique
	Étude d'impact préalable à l'implantation commerciale	<i>Sequential/impact test</i>	Royaume-Uni
	Accompagnement à la préemption des commerces	Programme « <i>Aktive Stadt- und Ortsteilzentren</i> »	Allemagne
<i>Retaildeal</i>		Pays-Bas	
Aménagement	Évaluation des conditions d'accessibilité du centre-ville	Politique tarifaire des parkings	Royaume-Uni
	Financement des opérations de réhabilitation des centres-villes	Programme « <i>Stadtumbau</i> »	Allemagne
Fiscalité	Allègement fiscal direct ou via le subventionnement des mairies	<i>Business rate retention scheme</i>	Royaume-Uni
Réglementation commerciale	Assouplissement de la régulation des horaires d'ouverture	Décret-Loi RDL 20/2012	Espagne
	Développement de l'économie nocturne	Réseau <i>Purple Flag</i>	Royaume-Uni
Coordination et formation des acteurs	Création d'associations commerciales financièrement contraignantes	Société de développement commercial (SDC)	Canada
		<i>Business Improvement District (BID)</i>	Royaume-Uni
	Création d'associations commerciales financièrement non contraignantes	<i>Centro commerciale naturale (CCN)</i>	Italie
		BID	Allemagne
		Financement et accompagnement de la transition numérique des commerçants	<i>Digital High Street Program</i>
Concertation et suivi	Plan et programme d'action dédié	<i>Retail Agenda</i>	Pays-Bas
		<i>Retail Agenda</i>	Pays-Bas
	Création d'une commission de concertation élargie	<i>Dialogplattform Einzelhandel</i>	Allemagne
		<i>Future of High Street Forum</i>	Royaume-Uni

Source : La revitalisation commerciale des centres-villes – Juillet 2016 – Inspection Générale des Finances (IGF) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

## II. Les enjeux de la revitalisation des centres villes au cœur des stratégies européennes

### 2.1. La prise en compte de la problématique de la revitalisation des centres villes dans les politiques européennes

Le Document « Villes de demain » de l'Union européenne fait état de problématiques variées selon les territoires urbains et selon les pays et d'un nombre important de défis à relever sur les territoires urbains.

Les documents stratégiques européens ne ciblent pas de territoires urbains spécifiques. En conséquence, ils ne portent pas spécifiquement sur la revitalisation des centres-villes, mais ne l'excluent pas pour autant.

Les mesures et les modalités de mise en œuvre de la revitalisation des centres-villes s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

L'Agenda urbain a vocation d'impliquer les autorités urbaines dans les processus de conception et de mise en œuvre des politiques de l'UE et de renforcer la dimension urbaine de ces politiques. De cette manière, il contribue à mieux cerner les différents défis des autorités urbaines et notamment des centres-villes, afin d'adapter ses politiques en fonction des besoins des territoires urbains.

---

#### Rappel du champ d'application de l'Agenda urbain

L'Union européenne, à travers son Agenda urbain entend renforcer la mobilisation des autorités urbaines en vue d'améliorer :

- les réglementations existantes et futures de l'UE afin que celles-ci puissent mieux refléter les besoins, les pratiques et les responsabilités urbaines
- les financements en tirant les enseignements de leur utilisation par les autorités urbaines
- les connaissances en optimisant la base de connaissances existante sur les problématiques urbaines et en

---

promouvant l'échange de bonnes pratiques.

---

Comme identifié dans la partie 1.3, la France n'est pas le seul pays à connaître une problématique de revitalisation de ses centres-villes. La recherche d'une meilleure connaissance de cette problématique et de ses spécificités à l'échelle française et l'échange avec les pays européens rencontrant cette même problématique constituent des étapes essentielles pour une meilleure prise en compte ultérieure dans les politiques et la réglementation communautaire de la revitalisation des centres-villes en Europe.

### 2.2. Une problématique territoriale à traiter dans le cadre de priorités thématiques

Comme rappelé dans le Pacte d'Amsterdam, l'Agenda Urbain pour l'UE repose sur le principe d'une approche intégrée du développement urbain durable. C'est par conséquent, sur la base d'une stratégie globale, comme le prévoit le plan national « Action Cœur de Ville », que les mesures de revitalisation des centres-villes pourront se montrer efficaces et être rendues visibles, tant au niveau local, que national et européen.

La déclinaison de l'Agenda urbain en thématiques prioritaires rend, néanmoins, difficile la prise en compte d'une approche territorialisée. Malgré cela, les thématiques prioritaires de l'Agenda urbain peuvent amener à traiter la problématique des centres-villes. Les groupes de travail de l'Agenda Urbain développés selon une logique de partenariats ont pour vocation de faire remonter les situations d'impasse et les situations positives afin de formuler des propositions concrètes pour améliorer la réglementation et les financements futurs. Plusieurs thématiques, comme « Usage durable des sols et nature en ville », « mobilité urbaine », « transition numérique », « logement », « transition énergétique », « économie circulaire », « emplois et compétences dans l'économie locale » méritent d'être particulièrement investies pour favoriser l'adéquation des

politiques européennes avec les besoins des centres-villes.

---

#### **Rappel des priorités thématiques de l'Agenda urbain**

L'Agenda urbain se décline en thématiques prioritaires au regard de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Ces thématiques sont les suivantes :

1. Inclusions des migrants et des réfugiés
2. Qualité de l'air
3. Pauvreté urbaine
4. Logement
5. Economie circulaire
6. Emplois et compétences dans l'économie locale
7. Adaptation au changement climatique
8. Transition énergétique
9. Usage durable des sols et nature en ville
10. Mobilité urbaine
11. Transition numérique
12. Commande publique innovante et responsable.

Ces priorités sont traitées dans le cadre de partenariats qui devront être amenés à élaborer un plan d'action composé de propositions pour améliorer la réglementation, les financements futurs et les connaissances.

---

### III. La concrétisation du soutien européen dans la revitalisation des centres villes

#### 3.1. Le soutien aux actions de terrain

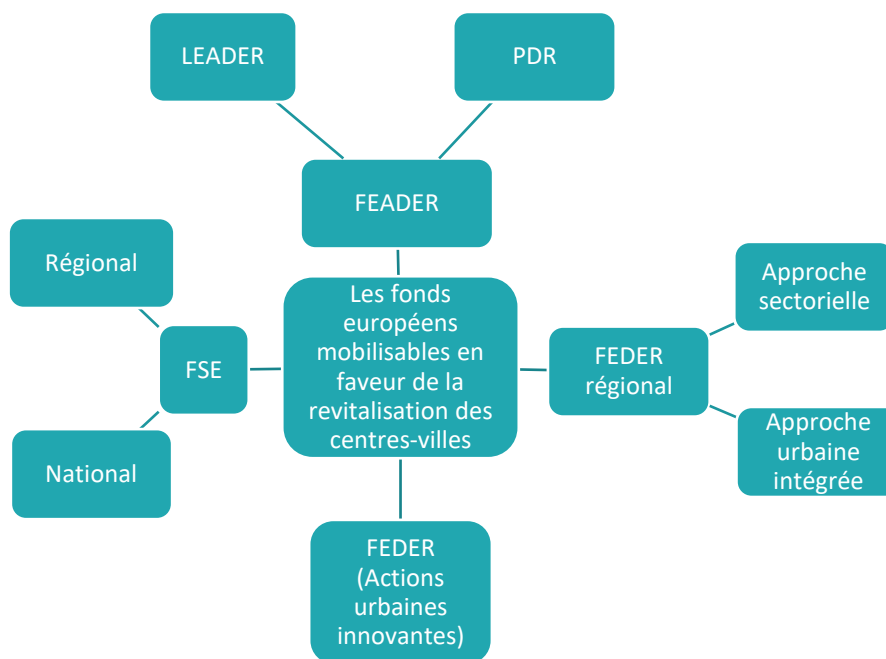
##### 3.1.1. Les fonds européens

Sur la génération 2014-2020, les fonds européens constituent une contrepartie possible pour le financement des actions concrètes de revitalisation des centres-villes.

Les fonds européens les plus mobilisés restent le FEDER des PO régionaux et le FSE des PO régionaux et du PO national, ainsi que le FEADER des programmes LEADER, mais également des Programmes de développement rural régionaux pour les petites villes et les villes moyennes des zones rurales.

D'autres opportunités peuvent être également offertes par la politique de cohésion, notamment à travers les Actions urbaines innovantes.

**Fig. 4 : Récapitulatif des fonds européens à mobiliser pour la mise en œuvre de la revitalisation des centres-villes**



#### La mobilisation du FEDER et du FSE régional

Au niveau des territoires urbains, le FEDER et le FSE sont mobilisables selon deux possibilités :

- **Les approches urbaines intégrées :** En référence à l'article 7 du règlement FEDER et à l'article 12 du règlement FSE, l'ensemble des Régions françaises ont alloué une part de leur programme opérationnel FEDER-FSE au développement urbain intégré par le biais d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ou d'axes urbains afin que des territoires urbains puissent candidater à l'obtention de fonds

européens sur la base d'une stratégie urbaine intégrée. Si le FEDER est mobilisable par ce biais dans l'ensemble des régions, le FSE n'est mobilisé que dans le cadre de quatre PO (Ile-de-France, Picardie, Martinique et Mayotte). Seuls les territoires urbains retenus en début de programmation peuvent prétendre à ces fonds. Plusieurs régions ont priorisé la concentration des fonds européens sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville sont cependant situés dans le centre ancien des villes. De plus, certaines régions ont laissé la possibilité aux

zones urbaines d'intervenir sur l'ensemble de leur territoire, ce qui peut permettre une mobilisation des fonds FEDER et FSE en direction des centres-villes sur plusieurs territoires. Néanmoins, les territoires éligibles ayant été sélectionnés en début de programmation, il sera difficile, au cours de la génération de programmes 2014-2020, de rendre éligible l'ensemble d'un nouveau plan d'action d'un centre-ville retenu au titre du plan national « Action Cœur de ville ». Seul le cofinancement d'actions ponctuelles pourrait être envisageable dès lors qu'elles sont en corrélation avec les stratégies urbaines intégrées développées par les territoires urbains dans le cadre des PO.

---

**EXEMPLE DE STRATEGIE URBAINE INTEGREE : CA DE NARBONNE ET CC DE LA REGION LEZIGNANAISE :** Sur la commune de Lézignan-Corbières, le cœur de la ville a été intégré comme quartier prioritaire dans le contrat de ville 2015-2020. Le quartier du centre souffre d'une désertification et le bâti ancien n'offre plus le confort nécessaire pour accueillir de la population. La ville s'est engagée dans un projet de renouvellement urbain et de requalification des espaces publics et souhaite mener une politique ambitieuse d'acquisition dans le centre ancien, pour lutter contre l'habitat ancien et dégradé et requalifier 3 îlots stratégiques du cœur de ville afin de bâtir un parc résidentiel de qualité, d'animer le centre-ville en favorisant notamment l'implantation de commerces de proximité et de créer un lien avec le reste de la ville.

L'approche territoriale intégrée de la CA de Narbonne et de la CC de la Région Lézignanaise, qui s'inscrit dans le cadre du PO FEDER-FSE du Languedoc-Roussillon, retient 3 thématiques axées sur la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, d'intermodalité et d'équipements de proximité. Cette stratégie permet, sur la ville de Lézignan-Corbières, un soutien du FEDER sur certaines des opérations de son projet structurant de rénovation du centre ancien et en particulier sur la place Cabrié (rénovation de l'éclairage public et

---

---

aménagement urbain autour et sur la place, jardin d'agrément).

---

- **Les approches sectorielles :** Les PO restent ouverts à tout territoire urbain pour développer des projets répondant aux différents axes thématiques FEDER et FSE des PO. Si les axes ne sont pas spécifiquement orientés vers le développement urbain, ils peuvent permettre néanmoins de soutenir des projets concernant les centres-villes (notamment en matière de commerce, transition numérique, transition énergétique...).

#### La mobilisation du FSE national

L'article 12 du règlement FSE prévoyant la possibilité de soutenir des stratégies de développement mises en œuvre par les acteurs locaux dans les zones rurales ou urbaines n'a pas été utilisé dans le Programme Opérationnel National FSE. Il reste néanmoins envisageable de bénéficier du soutien du FSE pour un projet contribuant à la revitalisation d'un centre-ville. L'axe 1 en faveur de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois et des inactifs et du soutien à l'entrepreneuriat peut notamment favoriser l'appui à la création de commerces ou de structures d'économie sociale et solidaire au sein des centres-villes.

#### La mobilisation du FEADER

- **Le soutien via les PDRR :** A travers sa mesure 7 « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales », le FEADER peut intervenir dans la rénovation des centres-villes des bourgs centres et des petites villes, selon les critères d'éligibilité fixés par les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR). Cette mesure est mobilisée dans tous les PDRR français. Les sous-mesures sont déclinées dans chaque PDRR en dispositifs d'aide, dont le contenu est adapté aux enjeux spécifiques du territoire. Dans le cadre de la revitalisation des centres-villes, l'aide aux investissements dans des services

de base (sous-mesure 7.4) ouvertes dans 19 PDRR peut apporter une réponse à certains besoins notamment en termes d'accès aux soins et aux services sociaux, à la culture et aux loisirs, d'habitat, de transports (PDRR Lorraine), des commerces et d'artisanat de proximité (PDR Limousin). La mesure 6 (sous mesure 6.4) du FEADER permet une aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricole. Les bénéficiaires peuvent être les micro-entreprises donc potentiellement des artisans-commerçants.

- **Le soutien via les programmes LEADER :** La revitalisation des centres-villes constituant une problématique importante dans les zones rurales, certains Groupements d'Action Locale (GAL) ont mobilisé les mesure 6, 7 dans le cadre de leur programme LEADER au regard des spécificités de leur territoire. Ainsi certains programmes, comme celui du Pays de la Vallée du Lot 47, dédie un axe de leur programme pour financer notamment les démarches globales et collectives le soutien aux études de réaménagement de bourgs, les activités marchandes et non marchandes, la requalification d'espaces publics...



© Lahcène ABIB

#### **EXEMPLE DE PROGRAMME LEADER :**

**LEADER "Vallée du Lot 47" :** Le diagnostic du territoire du Pays de la Vallée du Lot mettait en avant les logements des centres-bourgs qui ne répondent pas aux attentes de la population (confort, accessibilité), l'activité

commerciale et artisanale qui est fragilisée, en particulier par la concurrence des centres commerciaux et d'Internet et du fait du contexte socio-économique difficile et les populations qui tendent à s'appauvrir et qui sont peu mobiles. En lien avec son projet de territoire, le Groupe d'Action Locale du Pays de la Vallée du Lot 47 a décidé d'orienter un axe de la stratégie de son programme LEADER sur la revitalisation de ses bourgs centres selon deux orientations :

- 1.1 *Repenser l'aménagement des centres-bourgs, pour les rendre plus fonctionnels et plus attractifs*
- 1.2 *Soutenir les activités marchandes de centre-bourg, pour redynamiser la vie des bourgs*

#### **La mobilisation du programme d'Actions urbaines innovantes**

Conformément à l'article 8 du Règlement FEDER (1301/2013), le FEDER peut, à l'initiative de la Commission, soutenir des actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable. De telles actions comprennent des études et des projets pilotes permettant de trouver ou de tester de nouvelles solutions aux défis qui sont liés au développement urbain durable et qui présentent un intérêt au niveau de l'Union Européenne.

Ce dispositif mis en place sur la base d'appels à projets annuels, a pour but :

- De fournir aux autorités urbaines un espace d'expérimentation et des ressources pour tester de nouvelles solutions dans le champ thématique de l'Agenda urbain ;
- De tirer les leçons et de partager leurs connaissances avec les autorités à travers l'Europe.

Les projets pouvant bénéficier d'un cofinancement maximal du FEDER de 5 M€ doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Innovation : Démontrer que le projet est une nouvelle solution avec une haute valeur ajoutée

- Qualité : Cohérence du plan de travail, réalité du budget...
- Partenariat : Mobilisation de partenaires publics et privés sur le territoire
- Résultats : Présenter des résultats mesurables
- Transférabilité : Transférable à d'autres zones urbaines à travers l'Europe.

La Région Hauts de France est autorité de gestion de ce programme pour l'ensemble de l'Union européenne.

La mise en œuvre d'un projet de revitalisation urbaine dans le cadre du programme d'actions urbaines innovantes est envisageable. Toutefois, il devra s'intégrer dans une des thématiques de l'agenda urbain, pouvant amener à ne traiter qu'une partie thématique du projet global.



© Rafael Trapet

### 3.1.2. Les champs d'action du FEDER et du FSE

En fonction du champ d'éligibilité des fonds européens structurels et d'investissement (FESI), le financement d'opérations concernant la revitalisation urbaine est envisageable. La mobilisation du FEDER et du FSE régional dépend néanmoins des priorités régionales fixées dans les programmes opérationnels. **La consultation du PO régional reste nécessaire pour s'assurer de la possibilité de financer des projets en lien avec la revitalisation d'un centre-ville.**

Concernant le PO national FSE, le champ d'éligibilité est identique quel que soit la région.

- **Soutien des activités économiques en centre-ville** : Le commerce et l'artisanat ne constituent pas le cœur de cible de l'action économique au sein des PO de la génération 2014-2020, comme cela a pu être le cas jusqu'en 2006. L'orientation vers la compétitivité vers les PME tend à orienter les fonds de manière différente. Néanmoins des pistes existent encore par différentes voies :

- La **priorité 3a du FEDER** est consacrée à l'appui à l'esprit d'entreprise, à la création d'entreprises. L'artisanat, le commerce de centre-ville peuvent être concernés par cette priorité. Certains PO, comme celui de Lorraine, sont ouverts à la création et reprise d'entreprises, y compris dans le domaine de l'artisanat. D'autres PO visent les opérations collectives d'accompagnement à la création d'entreprises, dans lesquels les futurs commerçants ou artisans peuvent trouver une place.

#### EXEMPLE D'OPERATION :

**PO Lorraine** : La SARL Aurélie SPIR a bénéficié du FEDER pour la création d'un salon de coiffure par le rachat des fonds de commerce de deux établissements à Thionville.

- **La priorité 3a** peut permettre par ailleurs, le développement de projets d'immobilier collectif d'entreprises (pôles entrepreneuriaux, pépinières d'entreprises, ateliers relais, espaces de co-working, etc.). Ces projets peuvent apporter une nouvelle dynamique en centre-ville.

---

#### EXEMPLE D'OPERATION :

**PO Rhône-Alpes :** Le pôle entrepreneurial de Givors, mis en œuvre par la Métropole de Lyon, est inclus dans un programme d'immobilier d'entreprises accompagnant la création et la pérennisation des entreprises de Givors et son bassin de vie. Ce pôle est situé en centre-ville sur la zone d'activité économique VMC permettant un environnement économique bien situé en centre-ville et à proximité des transports. Ce lieu est au milieu de 3 QPV (quartier prioritaire de la ville) et le bâtiment réalisé en maîtrise d'ouvrage publique sera doté d'espaces pépinière (bureaux et ateliers), d'espaces collaboratifs (type coworking) et de services mutualisés pour accueillir les porteurs de projet et jeunes entrepreneurs. Ce pôle qui devrait voir le jour en 2019 bénéficie d'un soutien du FEDER.

---

- **La priorité 3d du FEDER** qui a pour vocation à faire croître la capacité des PME sur les marchés et en innovation peut parfois permettre la réalisation de projets d'investissements d'entreprises basés en centre-ville. A ce titre, le PO Auvergne est ouvert aux projets du secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

---

#### EXEMPLE D'OPERATION :

**PO Auvergne :** A Aurillac, le FEDER soutient la requalification de l'ancien Hôtel du Palais situé dans le centre-ville.

---

- **La priorité 9b du FEDER** permet le soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en

zones urbaines et sociales. Cette PI est généralement déployée dans le cadre des axes urbains des PO ou des ITI. Dans de nombreux PO, elle est orientée de manière à soutenir le commerce.

---

#### EXEMPLE D'OPERATION :

**PO Midi-Pyrénées :** Dans le cadre du contrat de ville, la ville de Pamiers a souhaité faire l'acquisition de plusieurs cellules commerciales situées dans le quartier prioritaire. Cette action permettra de favoriser l'implantation de nouvelles activités, de redynamiser le centre-ville et de résoudre les freins du développement de la zone.

---

- **La priorité 8a du FEDER** visant à promouvoir l'emploi durable et de haute qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre est utilisée en Aquitaine et en PACA pour la construction, réhabilitation d'îlots commerciaux, les investissements fonciers et immobiliers pour la création d'activités, la construction et fonctionnement de structures d'accueil d'entreprises...

- Par le biais de la **priorité 8.3** du PO national FSE ou de certains PO régionaux comme ceux d'Ile-de-France ou d'Alsace, favorise la formation et l'accompagnement des créateurs/preneurs, y compris dans le domaine de l'ESS) et l'accompagnement post-crédation/reprise. Ces actions peuvent être mobilisées en direction de futurs commerçants ou d'artisans désireux de s'implanter en centre-ville.

- **Transition numérique :** Plusieurs villes, comme Châlons-en-Champagne, Valenciennes, Rouen, Flers..., optent pour un centre-ville numérique afin d'amener un nouveau dynamisme : wifi gratuit et illimité, Market-place numérique...



La **priorité 2c** du FEDER peut contribuer à financer diverses opérations afin de mettre à profit les nouveaux usages du numérique à la fois pour augmenter la visibilité et le périmètre de commercialité, pour optimiser le fonctionnement logistique du commerce de proximité, pour développer des solutions nouvelles comme le click&collect (commande du produit en ligne puis retrait en magasin) ou le développement des conciergeries numériques.

---

**EXEMPLE D'OPERATION :**

**PO Ile-de-France :** Dans le cadre de l'ITI de la Ville de Paris, le FEDER soutient le programme Connected Stores (CoSto) mis en place par la SEMAEST. Celui-ci entend répondre aux enjeux de préservation et de modernisation du commerce de proximité par constitution d'un réseau de commerçants du XIX<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup>, XX<sup>ème</sup> arrondissements parisiens, et par la mise en relation de ce réseau avec des start-up et entreprises du numérique pour expérimenter des applications adaptées aux besoins du commerce de proximité. Les commerçants bénéficient entre autres d'un cycle de formation aux usages numériques et l'intervention de médiateurs du numérique auprès des commerçants et de la clientèle en période de tests des applications.

**PO Auvergne :** Cité Commerces est une association de commerçants du Livradois-Forez (Pays d'Ambert et d'Arlanc). Elle a sollicité du FEDER pour créer un outil mutualisé pour permettre aux commerçants et artisans d'être mieux identifiés et d'être lisibles sur les réseaux de vente par internet en mettant en place une plateforme d'achat en ligne.

---

- **Efficacité énergétique :** Beaucoup de centres anciens disposent d'un bâti ancien fortement énergivore. A travers la **priorité 4c**, le FEDER peut intervenir dans le cadre de la réhabilitation énergétique des logements de centre-ville. S'il est prioritairement orienté vers le logement social, il peut également intervenir dans certaines régions sur le bâti public et parfois sur des logements en copropriété. Selon les

régions, ces possibilités sont ouvertes soit à toutes les villes, soit à celles retenues au titre du développement urbain intégré.

- **Mobilité urbaine :** La **priorité 4e**, mise en place dans de nombreux PO régionaux (Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, PACA, Languedoc-Roussillon...) permet de répondre aux problématiques de mobilité urbaine dans une approche multimodale durable. Les projets d'aménagement de pôles d'échange favorisant l'intermodalité, le développement de l'utilisation du véhicule électrique, des systèmes innovants de transport d'actions de développement des modes doux peuvent ainsi trouver un cofinancement du FEDER.



© Lahcène ABIB

---

**EXEMPLE D'OPERATION :**

**PO LANGUEDOC-ROUSSILLON :** La commune de Lunel bénéficie du FEDER pour la requalification de la RN113 par le développement de voies douces. Ce projet permet la création d'un chemin permettant de rejoindre le centre-ville ainsi que les zones de commerce. Actuellement, les conditions d'inconfort et d'insécurité ne permettent pas aux habitants, des zones résidentielles collectives et individuelles, d'utiliser les trottoirs ou leurs vélos. L'opération permettra aux habitants de se réapproprier cette route, et de se rapprocher de la vie culturelle du centre-ville, comme des commerçants de leur quartier.

**PO LA REUNION :** Dans la commune de Saint-Pierre, le FEDER intervient pour la mise en place du TCSP (Pôle d'échange du marché Couvert) et des équipements connexes dans le

---

---

cœur de ville en proposant des aménagements publics de qualité et en favorisant le report modal de la voiture vers le bus et donc de réduire le trafic.

---

- **Revitalisation d'espaces publics** : Dans certains PO (Lorraine notamment), la **priorité 4e**, dans sa vocation de favoriser les stratégies de développement à faibles émissions de carbone peut permettre de développer des projets d'aménagement de l'espace public dès lors qu'ils intègrent l'ensemble des problématiques du développement durable.  
De même, la **priorité 9b** peut favoriser l'amélioration de l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains. Dans cette optique, le PO de Champagne-Ardenne permet l'aménagement des espaces publics, places, voiries, parcs, jardins familiaux ainsi que les actions de résidentialisation.

---

#### EXEMPLE D'OPERATION :

**PO LORRAINE**: A Lunéville, le projet de requalification de la Place Saint Rémy s'inscrit dans un projet plus vaste de requalification des espaces publics de son centre ancien. Le soutien du FEDER au titre de la priorité 4e permet le réaménagement de l'espace public pour redonner la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux habitants du quartier, tout en repensant la place Saint Rémy pour valoriser la vie du quartier en créant devant l'église un espace de convivialité avec des espaces végétalisés agrémentés de bancs et un miroir d'eau. L'opération vise à apporter à la place Saint Rémy, jusqu'alors entièrement minéralisée, un maximum de végétalisation malgré les nombreuses contraintes de passages, de réseaux et de la présence de la dalle du parking souterrain. Cet espace de convivialité donne plus de visibilité aux commerces, redynamisant ainsi l'économie de proximité. Cet aménagement a également vocation à contribuer à une dynamique culturelle en valorisant l'accès aux équipements d'expositions culturels situés dans l'église Saint Jacques et dans l'ancien presbytère Place Saint Rémy.

---

- **Cohésion sociale** : La **priorité 9a** peut contribuer à la revitalisation des centres-villes en soutenant des projets d'infrastructures sociales et sanitaires ou des projets sociaux, culturels, récréatifs ou de proximité favorisant l'inclusion sociale. La **priorité 9b**, peut également intervenir dans certains PO (Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon notamment) dans la création et réhabilitation d'équipements socioculturels, culturels, sportifs, de santé, périscolaires.

---

#### EXEMPLE D'OPERATION :

**PO PACA** : Dans le cadre de l'ITI de l'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, la Maison d'accueil Multiservice intergénérationnelle bénéficie du FEDER de la priorité 9a pour la création de trois micros-crèches MAMI au centre-ville de Toulon. Le projet s'inscrit dans une politique de transformation et d'urbanisation raisonnée du quartier centre-ancien et du quartier Chalucet, classés quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulon et contribue à les remettre dans une dynamique territoriale et sociale.

---



© Alban Lecuyer

### 3.2. La coopération, l'échange entre villes

Si la revitalisation des centres-villes doit nécessairement s'appuyer sur une approche globale et une logique de partenariat public-privé, elle doit nécessairement s'appuyer également sur l'innovation, la recherche de nouvelles méthodes pour répondre aux enjeux évolutifs. Comme indiqué précédemment plusieurs Etats-membres rencontrant les mêmes problématiques ont pu tester des pistes de solutions différentes de celles habituellement mises en œuvre en France. Le partage d'expériences existantes en matière de revitalisation des centres-villes contribue au dynamisme pérenne des centres-villes français. Par le développement de réseaux européens, l'Union européenne peut jouer un rôle dans le partage d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques sur la revitalisation des centres-villes.

- **Urbact**

Urbact est un programme européen d'échanges et d'apprentissage entre villes dont l'objectif est d'élaborer des solutions pour faire face aux grands enjeux urbains. Par la mise en réseau des villes européennes, le renforcement des compétences et la capitalisation des bonnes pratiques, il soutient les décideurs publics et les acteurs de terrain, pour faire émerger des solutions durables intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain. 96 millions d'euros de FEDER sont alloués à la promotion du développement urbain.

Certains réseaux d'Urbact portent spécifiquement sur la revitalisation des centres villes ou sur des thématiques incontournables dans leur revitalisation.

⇒ Pour en savoir plus : <http://Urbact.eu/>



---

#### EXEMPLE DE RESEAU URBACT :

**RetailLink** : RetailLink est un réseau de 10 villes européennes (comprenant la ville de Romans-sur-Isère), dont l'objectif est de participer à la revitalisation du commerce de détail en centre-ville dans les villes moyennes.

Financé à 70% par le programme Urbact, sur la période 2016/2018, et piloté par la ville espagnole de Igualada, le réseau apporte expertise, études de cas pratiques par le biais de méthodologies innovantes et constructives, lors de réunions transnationales et locales.

A terme, au niveau local, un plan d'actions intégré sur la thématique, défini en lien avec les membres du Groupe Local Urbact (constitué par les acteurs concernés) et de l'Office Municipal du commerce de Romans, mettra à disposition de tous une feuille de route stratégique.

⇒ Pour en savoir plus : <http://Urbact.eu/retailink>

**City Centre Doctor** : Le réseau City Centre Doctor Urbact III est un partenariat de dix petites villes européennes (dont la commune française de Nort-sur-Erdre), situées à proximité de grandes villes.

La mise en place du réseau permettra aux villes partenaires de trouver des solutions collaboratives pour améliorer l'environnement au profit des entreprises locales et notamment des commerçants et artisans des centres-villes. Les pistes de travail seront :

- Apprendre à rendre les économies locales plus durables
  - Mieux adapter l'offre aux besoins des consommateurs
  - Identifier des solutions pour rendre le shopping en centre-ville et l'expérience de travail plus agréables
  - Etablir un écosystème pour transformer la créativité locale en emplois
  - Examiner certaines grandes tendances ayant un impact sur les centres-villes
-

---

(mobilité urbaine, villes intelligentes, création de lieux attractifs, e-commerce...).

⇒ Pour en savoir plus :  
<http://Urbact.eu/citycentredoctor>

---

- **Civitas 2020 :**

Au-delà d'Urbact, d'autres réseaux plus thématiques peuvent favoriser l'échange sur des problématiques concernant les centres-villes.

CIVITAS est un réseau de villes dédié au transport propre et durable en Europe et au-delà. Depuis son lancement par la Commission européenne en 2002, l'initiative CIVITAS a testé et mis en œuvre plus de 800 mesures et solutions de transport urbain dans le cadre de projets de démonstration dans plus de 80 villes dans toute l'Europe.



THE CIVITAS INITIATIVE  
IS CO-FINANCED BY THE  
EUROPEAN UNION

Les connaissances acquises grâce à ces expériences pratiques sont complétées et soutenues par un certain nombre de projets de recherche et d'innovation (ECCENTRIC, PORTIS et DESTINATIONS), également gérés par CIVITAS. Ces projets de recherche cherchent des moyens de construire un système de transport plus efficace et compétitif en Europe.

CIVITAS offre aux praticiens des opportunités de voir des solutions de transport innovantes développées et déployées et d'apprendre de leurs pairs et des experts travaillant dans ce domaine. CIVITAS nourrit l'engagement politique, de nouvelles solutions commercialisables et propose des financements et des échanges de connaissances en vue de créer de la croissance et des modes de transport plus connectés et plus durables.

Le projet porte sur 10 domaines thématiques liés à la mobilité durable: transports

indépendants, carburants propres et véhicules, transport collectif de voyageurs, stratégies de gestion de la demande, planification intégrée, gestion de la mobilité, participation du public, sûreté et sécurité, télématique des transports, urbain Logistique de fret.

⇒ Pour en savoir plus :  
<http://civitas.eu/>

## Conclusion

L'émergence récente à l'agenda politique national de la question des « cœurs de ville » se confirme à l'échelle européenne, notamment dans les villes du Sud et de l'Est de l'Europe. Des voix s'élèvent aujourd'hui pour que la question soit traitée dans le cadre de l'Agenda urbain pour l'Union européenne. Ces quartiers cumulent souvent les handicaps (commerce, accessibilité, services publics, habitat, espace publics...) et leur dégradation s'inscrit dans l'histoire d'un modèle de développement urbain qui a conduit habitants et commerces à s'éloigner des centralités.

La complexité de la problématique demande la définition d'un projet global, la prise en compte du cœur de ville dans un territoire élargi, le dialogue entre les dispositifs et initiatives aux différentes échelles et à la coopération avec l'ensemble des parties prenantes, des habitants aux acteurs économiques. Le plan « Action cœur de ville » porte cette ambition d'une approche intégrée, et rejoint ainsi la philosophie d'intervention européenne, à travers les stratégies urbaines intégrées, mais aussi à travers le programme LEADER qui intervient au service des centres bourgs. Au-delà de l'approche territoriale intégrée, les fonds européens peuvent intervenir de manière sectorielle en co-financement de stratégies de cœurs de ville.

Enfin, le partage d'expériences, au niveau national mais aussi européen, représente une opportunité d'amélioration des pratiques et d'inspiration de solutions innovantes, pour imaginer de nouveaux modèles de développement urbain durable en centre-ville.

## Références :

### DOCUMENTS NATIONAUX

- **La revitalisation commerciale des centres-villes** – Juillet 2016 – Inspection Générale des Finances (IGF) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- **Etude INSEE** - Le commerce de centre-ville : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques - Edition 2016
- **RAPPORT D'INFORMATION DU SENAT N°676** sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, Par MM. Rémy POINTEREAU et Martial BOURQUIN, 20 juillet 2017
- **Action Cœur de Ville** - <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dossier-de-presse-action-coeur-de-ville>

### DOCUMENTS EUROPEENS

- **RÈGLEMENT (UE) N°1301/2013** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n o 1080/2006
- **RÈGLEMENT (UE) N°1304/2013** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n o 1081/2006 du Conseil
- **RÈGLEMENT (UE) N°1305/2013** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n o 1698/2005 du Conseil
- **Agenda Urbain pour l'UE** - <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda>
- **Ville de Demain – Défis, visions et perspectives** – Union européenne Politique régionale – Octobre 2011
- **Charte de Leipzig sur la Ville européenne durable** – 6 mars 2007

## Pour aller plus loin :

- Action Cœur de Ville : <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/action-coeur-de-ville>
- Regards croisés sur les villes moyennes : <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/en-detail-regards-croises-sur-les-villes-moyennes>

**CONNAÎTRE** les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

### Contacts

Commissariat général à l'Égalité des territoires  
Mission des Affaires européennes  
mae@cget.gov.fr

### En savoir plus

[www.europe-en-france.gov.fr](http://www.europe-en-france.gov.fr)  
[www.cget.gov.fr](http://www.cget.gov.fr)